

## LA CHARTE PARTENARIALE

Pour une matière première ou un produit répondant aux critères des échanges Équitables, Solidaires et Responsables de Ecocert, Terre d'Oc s'engage à respecter les exigences du référentiel ESR ou tout autre référentiel du Commerce Équitable applicable à ces produits. Dans le cas où il n'existe pas de label ou de certification, terre d'Oc a rédigé une Charte Partenariale basée sur des engagements sociaux, environnementaux et économiques pour un engagement réciproque des parties prenantes allant au-delà de l'ESR.

### *Les signataires de la charte:*

- mars 2011 : MEKONG PLUS (rotin, encens, bambou) au Vietnam.
- septembre 2012 : Opuntia Trade Morocco (huile de figue de barbarie) au Maroc.
- juillet 2013 : Coopérative Ajddigue (huile argan) au Maroc.
- novembre 2014 : Groupement APESF (beurre de karité) au Burkina Faso.

## LE CONTENU DE LA CHARTE

### RÉMUNÉRATION/FINANCEMENT, TERRE D'OC S'ENGAGE ...

- à payer un prix minimum à ses producteurs (plus élevé que ceux pratiqués pour les produits conventionnels) et à l'augmenter régulièrement.
- sur la durée du contrat dans une logique de développement économique durable, mais également sur un minimum de quantités commandées, permettant le développement d'un marché stable et durable.
- à verser un acompte à la commande si une demande justifiée est soumise par les producteurs ou à préfinancer la commande.
- à payer partiellement (dans le cas où un autre partenaire prend en charge le reste), voire entièrement, le coût de la certification ESR-Bioéquitable ou autre certification du commerce équitable à ses fournisseurs, si la demande est justifiée et que les deux parties tombent d'accord, leur permettant ainsi d'accéder à de nouveaux partenaires/marchés.

### CONDITIONS SOCIALES, TERRE D'OC S'ENGAGE ...

- à accompagner ses fournisseurs pour que le minimum social soit respecté ; cela suppose de visiter régulièrement ses fournisseurs et de proposer des améliorations des conditions de travail.
- à accompagner ses fournisseurs dans l'amélioration des pratiques de fabrication.

### SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- terre d'Oc s'engage à soutenir les entités pour qu'elles puissent garantir la sécurité des travailleurs et éventuellement contribuer financièrement aux équipements de sécurité nécessaires et aux travaux de sécurité.

### SANTÉ

- terre d'Oc s'engage à favoriser une couverture sociale ou une caisse de solidarité en cas d'accident ou de maladie.

## **ÉDUCATION**

- terre d'Oc s'engage à favoriser l'accès à l'éducation et à la culture en apportant une aide technique ou financière à l'amélioration des pratiques actuelles (lutte contre l'analphabétisme, formations aux techniques traditionnelles, bourses scolaires) lorsque cela est nécessaire.

## **COMMUNAUTÉ**

- terre d'Oc s'engage à apporter un appui technique et/ou de conseil sur des projets aux partenaires locaux qui le souhaitent pour améliorer les conditions de vie des populations locales (investissement social).

## **ENVIRONNEMENT, TERRE D'OC S'ENGAGE ...**

- dans le cas de certaines plantations, à fournir les moyens nécessaires pour replanter plus d'arbres qu'elle n'en coupe ou n'en consomme.
- dans le cas d'une production de déchets liée à l'activité des producteurs, à trouver une solution avec les entités ou directement avec les producteurs pour leur permettre de collecter et de faire éliminer ces déchets par des filières adaptées.
- à étudier tout projet qui contribuerait à minimiser autant que possible l'impact de l'activité sur l'environnement par un soutien financier ou technique.
- dans la prévention de la pollution d'une manière générale (rejets dans l'eau, l'air, le sol...), et la protection de l'environnement naturel.

**Les partenaires qui ne sont pas labellisés ou engagés dans les critères d'échange ESR, doivent respecter les conditions fondamentales et particulières d'amélioration décrites dans la Charte (conditions fondamentales liées aux Droits de l'Homme, au respect des 8 Conventions Fondamentales de l'OIT notamment).**

**Les partenaires engagés dans les critères d'échange ESR doivent également respecter la Charte Partenariale.**

La vérification du respect de la charte se traduit par un rapport annuel et des audits réalisés pour nous par des auditeurs indépendants sur place.